

## Formule 1

<b>Loyers impayés</b>	Nous vous remboursons jusqu'à 3 500 € par mois par virement pendant 30 mois et jusqu'à 90 000 €, y compris en cas de décès ou départ prématuré de votre locataire.
<b>Frais de contentieux et recouvrement des loyers illimité</b>	Nous prenons en charge de l'intégralité des frais de contentieux, expulsion, déménagement et garde meuble. Aucune avance de frais !
<b>Vérification du dossier de votre locataire</b>	Solly Azar vous propose une certification du dossier de votre locataire avant la mise en place de l'assurance. 25 € à la souscription pour l'agrément (peut être obligatoire selon le profil du locataire).
<b>Gestion à 100% de toutes vos démarches</b>	Vous ne vous occupez de rien, nous gérons à votre place et en votre nom toutes vos démarches administratives et judiciaires en cas d'impayés (huissier, avocats...).
<b>Protection juridique</b>	Nous vous indemnisons jusqu'à 5 000 € par sinistre pour tout autre litige avec votre locataire n'impliquant pas le non-paiement du loyer (exemple : dégradation des parties communes).
<b>Protection « SQUAT »</b>	Jusqu'à 25 000 € de loyers remboursés hors charges pendant 12 mois en cas d'occupation illégale du logement non loué depuis moins de 3 mois. Ce montant intègre également jusqu'à 3 000 € de remboursement des frais de contentieux et de recouvrement contre l'auteur du squat.



## Formule 2

<b>Loyers impayés</b>	Nous vous remboursons jusqu'à 3 500 € par mois par virement pendant 30 mois et jusqu'à 90 000 €, y compris en cas de décès ou départ prématuré de votre locataire.
<b>Frais de contentieux et recouvrement des loyers illimité</b>	Nous prenons en charge de l'intégralité des frais de contentieux, expulsion, déménagement et garde meuble. Aucune avance de frais !
<b>Vérification du dossier de votre locataire</b>	Solly Azar vous propose une certification du dossier de votre locataire avant la mise en place de l'assurance. 25 € à la souscription pour l'agrément (peut être obligatoire selon le profil du locataire).
<b>Gestion à 100% de toutes vos démarches</b>	Vous ne vous occupez de rien, nous gérons à votre place et en votre nom toutes vos démarches administratives et judiciaires en cas d'impayés (huissier, avocats...).
<b>Protection juridique</b>	Nous vous indemnisons jusqu'à 5 000 € par sinistre pour tout autre litige avec votre locataire n'impliquant pas le non-paiement du loyer (exemple : dégradation des parties communes).
<b>Protection « SQUAT »</b>	Jusqu'à 25 000 € de loyers remboursés hors charges pendant 12 mois en cas d'occupation illégale du logement non loué depuis moins de 3 mois. Ce montant intègre également jusqu'à 3 000 € de remboursement des frais de contentieux et de recouvrement contre l'auteur du squat.
<b>Détériorations immobilières</b>	Nous remboursons les frais de réparation de votre bien jusqu'à 10 000 € par sinistre. Et prenons en charge les pertes pécuniaires associées à l'inoccupation le temps des travaux, jusqu'à 2 fois le montant du loyer mensuel charges comprises.

